



Royauté sacrée et pouvoir politique dans l'ancien Rwanda

Charles Kabwete Mulinda* et Raphael Nkaka**

Résumé

Cet article traite de la question de la royauté sacrée de l'ancien royaume du Rwanda. Cette sacralité a été présentée par certains comme s'il s'agissait ou d'une évidence ou d'une improbabilité. Les auteurs ont eu l'ambition de vérifier si cette royauté était ou n'était pas sacrée. En se basant sur des sources locales et sur des considérations théoriques par rapport au sujet d'étude, ils ont confirmé le caractère sacré de cette royauté. Ils ont ensuite décrypté le rôle idéologique de cette royauté : unifier le territoire du Rwanda, créer une culture matérielle en tant que pilier du développement économique, fonder et construire la royauté et le royaume. En somme, tout cela concourait à légitimer le pouvoir du roi.

Mots-clés : royauté, sacré, rituel, pouvoir

Abstract

This article grapples with the issue of sacred kingship in the former kingdom of Rwanda. This sacredness has been presented as evidence by some and as an improbability by others. The authors aimed to ask whether this kingship was sacred or not. Based on local sources and theoretical considerations related to the subject, they confirmed the sacredness of this kingship. They then deciphered the ideological role of the kingship: to the unification of the Rwandan territory, the creation of a material culture as a pillar of economic development; to the founding and construction of royalty and kingdom. In short, all this combined contributed to legitimize the power of the king.

Keywords: kingship, sacred, ritual, power

Introduction

Le territoire de la République du Rwanda était, à la fin du XIXe siècle, presque entièrement contrôlé administrativement par la cour royale de la dynastie nyiginya, avec Karinga pour tambour dynastique. Back (1981) a montré que le système politique de l'ancien royaume du Rwanda a été qualifié par les premiers auteurs de « royauté sacrée » ou encore de « monarchie absolue ».

* Associate professor, University of Rwanda. E-mail : kmurinda@gmail.com

** Senior lecturer, University of Rwanda. E-mail : nkakaraphael@gmail.com

Mais il doutait de ce système, étant donné les limites du pouvoir des rois rwandais au XIXe siècle et au XXe siècle. Ce point figure parmi des conclusions qu'il considéra comme des hypothèses préliminaires pouvant alimenter d'autres recherches.

Notre travail s'inscrit dans la vérification de ce système dont il doutait. Nous allons le faire sur la base des sources orales rwandaises disponibles, afin de comprendre si oui ou non cette royauté était sacrée. Dans le cas où elle aurait été sacrée, nous allons chercher à comprendre le rôle de cette royauté ainsi que les limites éventuelles de ce système dans la construction de l'idéologie politique.

Ce travail est composé de six sections. La première expose des sources orales rwandaises transcrites au XXe siècle et qui sont susceptibles de contenir des données relatives à cette question. La deuxième explore des définitions de la royauté sacrée et la troisième vérifie si ces définitions sont applicables à la situation rwandaise. La quatrième section va décrypter le rôle idéologique de la royauté sacrée au Rwanda, tandis que la cinquième vérifie si les caractéristiques des rois sacrés établies par Frazer se retrouvent dans le cas rwandais. La dernière section examine les limites de cette royauté sacrée.

Les sources

Les sources principales sont constituées par les poèmes dynastiques, *Ibisigo*, le rituel royal, *Inzira z'ubwiru* ainsi que les récits historiques, *ibitekerezo*.

La poésie dynastique est un ensemble de poèmes qui, souvent, exaltaient les exploits réels ou supposés des rois rwandais. Elle a été collectionnée et étudiée principalement par Kagame depuis 1936 (Kagame 1951, 1969). Ces poèmes sont intéressants par rapport à cette étude étant donné qu'ils véhiculent souvent sinon toujours l'idéologie de la royauté.

Le rituel royal a été défini comme étant « l'ensemble des procédures standardisées qui sont destinées à mettre en œuvre les capacités « surnaturelles » qu'on attribuait au souverain, à lui conférer ces puissances lors de son avènement ou à les lui conserver au cours de son règne. » (D'Hertefeldt & Coupez 1964:3)

Ces procédures sont contenues dans des textes qui détaillent la connaissance concernant les rites essentiels. Même s'ils sont allusifs, ces textes sont intéressants dans la mesure où ils révèlent le rôle attribué à la royauté sacrée. En tant que source historique, Vansina² (2000 b) a déjà estimé que *l'ubwiru*, tel qu'il a été publié, reflète les croyances et les pratiques de la deuxième moitié du XIXe siècle, lors même que cette position chronologique peut être nuancée par le fait que les croyances et les pratiques de *l'ubwiru* sont attestées également pour les périodes antérieures, y compris celle de Ndori au XVIIe siècle.

À part cela, l'importance de ces rites en tant que source d'histoire nous est suggérée par les propos suivants de Balandier : « le sacré implique le mythe, qui est son explication, et le rite, qui est sa mise en œuvre. » (1996:12)

Les récits historiques, *ibitekerezo*, ont été présentés par plusieurs auteurs comme Coupeux et Kamanzi (1962), Smith (1978) ou Vansina (2000a). L'approche de celui-ci semble plus stimulante que celles de ses collègues, car non seulement il a dirigé une collecte systématique de ces récits entre 1959 et 1962, mais encore il en a fait une analyse intéressante à certains égards. Vansina reproche, en revanche, à d'autres chercheurs de ne pas utiliser sa collection alors même que celle-ci n'a pas été largement diffusée et que le dépôt qu'il croyait être toujours disponible à Butare, au Rwanda, ne s'y trouve plus².

En tant que source d'histoire, il estime que ces récits sont le pilier de l'histoire du royaume du Rwanda qu'il désigne non sans ambiguïté par « royaume nyiginya » et attire l'attention sur le fait que plusieurs auteurs se sont basés sur eux pour rédiger leurs synthèses, y compris Kagame qui n'accorde pas explicitement à ces récits leur valeur réelle. Les héros de ces récits, précise-t-il, sont les rois, les reines mères et les reines, les princes, les devins ainsi que les guerriers. De ce point de vue, ils seraient intéressants pour cette étude.

Quelques définitions de la royauté sacrée

Les spécialistes éprouvent des difficultés à définir la royauté sacrée. C'est le cas de Balandier (1996) pour qui le sacré ne se laisse pas enfermer dans une seule définition. En revanche, Westermann (2015) la définit comme un concept politique et religieux par lequel un dirigeant est perçu comme une incarnation, une manifestation, un médiateur ou un agent du sacré. Le pouvoir devient sacré, poursuit-il, lorsque, en même temps, une religion est attachée à toute l'existence aussi bien d'un individu que d'une collectivité et quand un royaume est inséparable d'institutions religieuses. Dehouve (1973) va dans le même sens en précisant que la royauté sacrée se fonde sur la croyance que la survie et la prospérité collectives dépendent de l'institution royale. En plus de cette relation avec le pouvoir et le religieux, le caractère sacré est aussi lié au fait social. Ici le sacré est compris comme ce qui est traditionnel, ce qui relève de la vérité transcendantale et ce que les membres de la société considèrent comme tel, c'est-à-dire comme sacré. Le processus de production du sacré identifie les acteurs sociaux qui le construisent, le véhiculent et le pérennisent (Evans 2003).

Le caractère sacré de la royauté au Rwanda

Balandier estime que les sociétés traditionnelles, « anthropologisées », sont si nombreuses que leur mise en œuvre du sacré ne se prête guère à une théorie du sacré qui serait capable de réduire sans abus cette multiplicité. En revanche, Westermann estime que chaque cas de forme sacrée de gouvernement peut être étudié à travers son contexte historique, social et religieux. Nous allons tenter d'appliquer cette méthode pour comprendre le cas du Rwanda ancien. Westermann distingue trois formes de royauté sacrée, à savoir la possession d'un pouvoir surnaturel, un roi divin, un agent du sacré. L'ancienne royauté du Rwanda peut-elle être définie à travers ces trois formes ? Nous allons répondre à cette question en faisant appel au contexte historique, social et religieux du Rwanda ancien. Nous proposons d'étudier un récit d'origine du Rwanda, celui relatif à l'avènement du roi Ruganzu Ndori, au XVII^e siècle et un poème de la cour royale relatif à la crise qui a secoué le règne du roi Mibambwe Sentabyo à la fin du XIX^e siècle. Nous avons choisi ces cas d'étude puisque les crises politiques offrent aux idéologies politiques des occasions de s'exprimer.

Le récit d'origine ou le mythe de Kigwa

L'importance des récits d'origine du Rwanda repose sur la spécificité qu'ils recèlent, non pas de révéler l'origine authentique de la dynastie, mais de livrer une information sur la perception de l'idéologie de la royauté (Vansina 2001). Mais c'est la réflexion suivante de Balandier qui permet de mieux comprendre l'importance du mythe de Kigwa dans l'étude de la royauté sacrée dans le Rwanda ancien :

Le mythe reporte au temps des commencements, des origines, des créations ; il réfère à une réalité primordiale, cachée ; il permet de donner du sens et de structurer l'univers sensible. Il inscrit le sacré dans une vision du monde qui est supra-rationnelle. (1996:12)

L'origine du royaume du Rwanda fait référence à deux fondateurs successifs, Kigwa et Gihanga, un peu comme Kintu et Kimera dans le cas du royaume du Buganda. Mais à ce stade, nous allons nous limiter à l'épisode de Kigwa. Celui-ci est un descendant de Nkuba, connu aussi sous le nom de Shyerezo. Il naît de façon anormale dans « le pays d'en haut », mu *gihugu cyo hejuru*, le cœur d'un taureau sacrificiel est caché dans une jarre en bois d'érythrine, *umuko*, dans laquelle du lait est régulièrement versé ; cette opération débouche, au bout de neuf mois, sur la naissance d'un garçon, dénommé Sabizeze connu aussi sous le nom de Nkuba (Kagamé 1943:61). Mais son père ne daigne pas le reconnaître comme fils. Grâce à une indiscretion, le fils finit par apprendre ses origines. Irrité contre sa mère Gasani, Kigwa quitte l'« en haut » et va se poser sur terre dans la localité qu'il appela *Rwanda*, dans

l'ancien royaume du Mubari, au nord-est du Rwanda actuel. Ce royaume est gouverné par le roi Kabeja, appartenant à un lignage du clan des *Bazigaba*, qui donne hospitalité aux nouveaux arrivants. La fille ou la petite fille de Kabeja, du nom de Nyirarukangaga, épousa Kigwa ou un descendant de celui-ci, nommé Kazi. Ils donnèrent naissance à Gihanga, le fondateur présumé du royaume du Rwanda. Ce groupe d'individus descendus du ciel sont dénommés *Ibimanuka* (Kagamé 1972 ; Coupez & Kamanzi 1962 ; Chrétien 1999).

Peut-on relever dans le récit des formes de royauté sacrée, telles qu'exprimées par Westermann ? Kigwa est doté de qualités surnaturelles. Il est tombé du ciel et a atterri sain et sauf dans le nord-est du Rwanda actuel avec toute sa compagnie. Il est le produit du sacré, puisque sa mère porte le nom de Gasani qui signifie le « sacré » (Coupez & Kamanzi 1962:62). Dans d'autres versions, Kigwa porte le nom de Mana ou de Sabizeze. Celui de Mana évoque le détenteur d'un pouvoir surnaturel, et celui de Sabizeze, « prie les esprits favorables », renvoie à la consultation des esprits avec allusion à une situation favorable (Chrétien 1999:284). Les trois noms qu'on lui attribue sont chargés de signification. Celui de Kigwa fait allusion à une aventure merveilleuse qui relève du surnaturel, à savoir celle de tomber du ciel et atterrir sain et sauf avec toute sa compagnie. Les deux derniers se réfèrent à la consultation des esprits, le tout dernier faisant allusion à une situation procurée par des esprits favorables. Les noms de ses parents sont symboliques. Son père est Shyerezo, « extrémité » (Coupez & Kamanzi 1962:62), mais il est aussi connu sous le nom de Nkuba, « Tonnerre » symbolisant une force surnaturelle. Le nom de sa mère n'est pas moins évocateur, puisque Gasani signifie le « sacré » (Coupez & Kamanzi *loc. cit.*). Le nom de Kigwa et les noms de ses parents appartiennent donc à un vocabulaire du sacré.

Le roi Mibambwe Sentabyo face à ses opposants

Le court règne du roi Zimbabwe Sentabyo à la fin du XVIII^e siècle fut fort marqué par une lutte de compétition pour le trône. Au début du règne, probablement en 1796, le roi dut faire face à une opposition de ses frères, Gatarabuhura et Gasenyi, qui cherchaient à le renverser du trône (Kagame 1972 ; Vansina 2001). Des poètes de la cour trouvèrent une occasion de rappeler l'idéologie politique liée à la royauté (Kagame 1951). À ce propos, le poème *Umwami si umuntu* « Le roi n'est pas un homme » attribué au poète Semidogoro est très révélateur du caractère sacré de cette royauté. Il est possible de souligner les points saillants du poème : le roi se distingue du commun des mortels, il est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes, il échappe aux catégorisations sociales.

Le roi se distingue du commun des mortels puisqu'il n'est pas homme :

Le Roi n'est pas un Homme

O hommes qu'il a enrichis de ses vaches

Le Souverain, l'Ailé, souche du Léopardé

Il est homme avant sa désignation au trône

Mais une fois nommé, il se sépare de la noblesse ordinaire

Et il obtient une place à part (Kagame 1951:53)

[...]

Le Roi c'est Dieu

Et il domine sur les humains

[...]

Le Roi que voici ressemble seulement aux hommes ;

Il leur est semblable par la peau et non pas par le cœur. (Kagame 1951:53-6)

L'idée véhiculée par ces extraits de poème cadre bien avec les observations de Westermann et de Balandier. Le premier estime que dans les anciens empires, le roi était considéré comme Dieu. C'est ce que suggère le poème dans le vers « Le Roi est Dieu ». Mais ce roi n'est pas tout de même totalement divin, puis qu'il ressemble aux hommes par la peau. Ainsi il accède à une double existence reprise par Balandier. Le roi rwandais était à la fois une personne humaine et une personne mystique. La théorie des deux corps du roi (humain/mystique) s'applique aux rois du Rwanda.

Westermann estime qu'en plus du caractère surnaturel de la royauté, le roi est un représentant de Dieu et, à ce titre, exécute les plans divins sur terre. Ainsi, il occupe une position intermédiaire entre Dieu et les hommes. C'est pourtant moins la personne du roi que la royauté qui est sacrée. Dans le cas du Rwanda, le roi quitte effectivement le statut d'homme après son intronisation et exécute ces plans, ce qui suggère que c'est la royauté qui est sacrée. Le poète de la fin du XVIIIe siècle y fait allusion dans d'autres extraits :

Je contemple Dieu en la demeure que voici

Je trouve qu'il est le Dieu accessible à nos supplications

L'autre Dieu, c'est lui qui le connaît

[...]

Le souverain que voici boit le lait trait par Dieu

Et nous buvons celui qu'à son tour il trait pour nous

Et à Ramiro le lait s'étale abondant

Une seule vache qui vèle en sa demeure est gage de félicité,

Ce protecteur de nous tous,
Et ceux qui immigrèrent de l'étranger
Sont aussi par elle pleinement rassasiés
Le Roi que voici est le seul grand responsable
Lui qui se charge de tout un pays
[...]
Il n'y a pas de prince du sang
Qui accepterait d'être Roi s'il n'est désigné :
Seul le Roi désigné s'acquitte avec succès de ses fonctions !
Personne ne peut travailler seul et sans aide
De manière à donner satisfaction au pays
L'Élu légitime s'occupe seul brillamment de ces fonctions. (Kagame
1951:54-5)

Le poète s'adressait ainsi aux opposants du roi, leur rappelant que ce dernier ne devait pas être traité comme le commun des mortels et que, par conséquent, il était inutile de s'opposer à lui. C'est un poème légitimateur.

Le concept de « Dieu » est une traduction d'*Imana* de la langue du Rwanda, *ikinyarwanda*, opérée par Kagame. Certains auteurs pensent que cette traduction est inadaptée du fait que le concept d'« Imana » en *kinyarwanda* ne correspond pas à celui de « Dieu » de la Bible. Ainsi, D'Hertefeldt et Coupez estiment que ce terme se réfère plutôt à une qualité puissante, « principe dynamique de vie et de fécondité », aussi bien à une divinité qu'à du « fluide fécondant » (1964:460). Si nous concédons que la traduction de Kagame est inadaptée et que nous adoptons une explication qui ne se rapproche, certes, pas du Dieu de la Bible, mais d'une force surnaturelle pourvoyeuse d'effets bénéfiques sur tout le pays, nous constatons que l'explication d'*Imana* fournie par D'Hertefeldt et Coupez ne remet pas en cause le caractère sacré de la royauté ici mis en examen.

Le rôle de la royauté sacrée dans la construction de l'idéologie politique

Concernant les récits d'origine, Chrétien rappelle, dans un article consacré à Kigwa et Gihanga, leur fonction :

Ce sont des « chartes » sociales et politiques, des sortes de constitutions non écrites, fondatrices d'un ordre dont la légitimité est ainsi affirmée sur le modèle narratif... La formalisation quasi littéraire de ce dernier [récit] lui donne à la fois une stabilité et une cohérence esthétiques et une richesse symbolique particulière. (1999:281)

Concernant le Rwanda, en particulier, il estime que ces récits sont porteurs de représentations fortes, témoins d'une ancienne culture politique, mais que leur mise en perspective historique n'est pas aisée, vu les enjeux de pouvoir impliqués dans leurs interprétations. Nous allons aborder quelques « représentations fortes » à travers le récit de Gihanga et le rituel de l'intronisation qui est lié à ce personnage.

Gihanga, incarnation de la royauté sacrée

Abordons maintenant l'épisode de Gihanga dans le récit d'origine. En compagnie des *Ubukara*, ses cousins réputés habiles dans la consultation des esprits, Gihanga se lance, à partir du Mubari ou du Mutara, dans le district actuel de Nyagatare, dans une aventure qui aboutira à l'unification des entités politiques qui étaient éparpillées sur l'espace qui devait devenir le Rwanda. Depuis son point de départ, il passa par Gasabo dans le district actuel de Gasabo, épousa ensuite Nyirampirangwe, fille du roi du Bungwe, dans l'actuel district de Huye, remonta ensuite dans le Bunyambiriri dans le district actuel de Nyamagabe, y leva une antilope blanche, Ingabe, qu'il poursuivit au Kinyaga, dans les districts actuels de Rusizi et de Nyamasheke, où il épousa Nyangobero, fille du roi local Ngabo. De là, il remonta au Bugoyi – dans l'actuel district de Rubavu – chez le roi Jeni fils de Rurenge. Il y épousa Nyamususa fille de Jeni et sa servante Nyirampingiye, puis il se rendit au Buhanga – district actuel de Musanze – où il se construisit une résidence, et guidé par un ritualiste de Jeni du nom de Rubunga, il y tailla le tambour royal *Rwoga* et y introduisit le rituel royal, *ubwiru*. Du Buhanga, Gihanga passa au Kibari où il fonda plusieurs capitales et boucla son aventure à Nyamirembe de Humure dans l'actuel district de Nyagatare où il fit son testament. Il légua le *Bushi* et le *Bufurero* à Kanyabungo, né de Nyirangobero. Il légua le *Bushubi* à Gashubi, fils de Nyirampirangwe. Il légua le *Ndorwa* à Kanyandorwa, le *Bugesera* à Kanyabugesera et le Rwanda, à Gahima Kanyarwanda, tous les trois étant nés de Nyamususa. De Nyirampirangwe naquit également *Rutsobe* qui reçut le *Gisaka*, mais qui y renonça, préférant garder la royauté symbolique de l'*Ubwiru* (Kagame 1943). Une autre version révèle qu'il leva ladite antilope au Burundi et que grâce aux conseils des devins *ubukara*, il devait courir après elle jusqu'à un terminal où il trouverait une épouse qui devait lui être utile (Coupez & Kamanzi 1962). À travers ce récit se dévoile le rôle de la royauté sacrée dans la construction de l'idéologie royale au Rwanda.

Gihanga « fonde » le territoire rwandais

En parcourant les pays *ibihugu*, Gihanga fait l'acte de « fonder », car il territorialise symboliquement un espace géographique par l'emprise de son passage sur les lieux. En bouclant son voyage, il assigne les limites du territoire qu'il vient de « fonder ». Cette emprise sur le territoire ne se fait pas par les

armes, mais par des alliances matrimoniales avec les rois qu'il trouve sur place. Il choisit ses femmes dans des maisons royales avec l'objectif de s'allier aux puissances locales. En dépit du projet de conquête des pays étrangers qu'on trouve dans la poésie dynastique et les textes du rituel, le récit de Gihanga véhicule l'idée d'une unicité du Rwanda qui se réalise pacifiquement par alliances matrimoniales. Il incarne l'idéologie de cohésion sociale.

Gihanga inaugure l'artisanat et la chasse

Gihanga est un « héros civilisateur ». Il introduit le travail du bois, la forge et la poterie ainsi que le métier de chasseur, comme le suggèrent des passages suivants :

Arrivé là (Burundi), Gihanga commença à chasser ; il décore ; il décore des peaux et les offre au roi ; il fait de la poterie et l'offre au roi ; il forge des bracelets et les offre au roi ; il forge des lances et les offre au roi. (Coupez & Kamanzi 1962:71)

Arrivé chez Jeni fils de Rurenge, au nord-ouest du Rwanda actuel, Gihanga poursuit ses activités de forge :

Il forge, il forge des anneaux ibitare, il forge des lances, il forge des bracelets indagayija, pareils à ces anneaux-ci. Il forge et tout ce qu'il forge, il l'offre à Jeni. (Coupez & Kamanzi 1962:73)

C'est grâce au métier de forge qu'il parvient à attirer Nyamususa, future mère présumée de Kanyarwanda et autres :

De son côté, la jeune fille, apprenant ces choses, apprenant comment Gihanga forge les alènes qui tressent de petits paniers et les bracelets ibitare et les anneaux de cuivre que l'on porte aux bras, apprenant cela, elle dit : « par quel moyen arriverai-je à cet homme ? » (Coupez & Kamanzi 1962:73).

Arrivé au Buhanga, au nord du Rwanda actuel, Gihanga fait bénéficier la population locale de ses productions artisanales et l'initie au métier de la chasse :

Alors que les gens de cette région étaient dans la gêne, il parvient à les faire sortir de la gêne ; alors qu'ils travaillaient la terre au moyen des bâtons, ils emmanchent des houes ; alors qu'ils employaient leurs mains, ils reçoivent des serpettes : il chasse, il apprend à chasser à ceux qui ne savent pas le faire. Gihanga accomplit ces travaux. Alors qu'ils puisaient de l'eau, il façonne des cruches, ils s'en servent pour puiser. Je vous ai dit que telle est la raison pour laquelle il est appelé Gihanga ; c'est parce qu'il a inventé les travaux qui sont accomplis par tous les hommes, tels que la boissellerie, tels que la poterie, tels que la chasse, tels que la métallurgie ; tout cela a été accompli par Gihanga ; tous ceux qui le font, c'est de lui qu'ils le tiennent. (Coupez & Kamanzi 1962:75).

L'artisanat et la chasse comptent ainsi parmi les attributs essentiels de Gihanga. Que ce soit au Mubari où il est né, au Burundi ou au Burwi où il a pris Nyirampirangwe pour femme, que ce soit au Rwerere où il a fait connaissance de Nyamususa, que ce soit au Buhanga où il semble avoir résidé le plus longtemps, Gihanga s'occupe des techniques artisanales et de la chasse. C'est un personnage qui inaugure une pratique culturelle, un « héros civilisateur » qui « fonde » des éléments culturels et en fait bénéficier d'autres personnes. C'est sous ce signe qu'il est identifié au Buhanga où il apprend des métiers à la population.

Gihanga, la vache et le tambour

Les faits que Gihanga ancre au Buhanga et au Mutara lui ont valu la formule louangeuse de « Gihanga, lequel a inauguré la vache et le tambour », *Gihanga cyahanze inka n'ingoma* (Kagame 1972:39). Le sens que Kagame donne à *ingoma* « tambour » est chargé de signification par rapport à la royauté sacrée. Pour lui, le terme *ingoma* symbolise aussi bien royaume et dynastie que royauté. Cela suggère que Gihanga a créé le royaume par ses déplacements, qu'il a créé la royauté en taillant le tambour *Rwoga* et surtout en recueillant l'*ubwiru* de la dynastie des Barengé, et enfin qu'il a créé des dynasties en léguant des royaumes à ses fils.

Kagame (1972) estime, en revanche, que les fondements de cette louange sont erronés, étant donné qu'avant Gihanga, d'autres dynasties existaient. Cela conduit cet auteur à affirmer que Gihanga n'a été l'inaugurateur ni de la vache, ni de la dignité royale, ni de la dynastie, mais qu'il peut être considéré comme le réorganisateur de la dynastie. Malgré cette prise de position, il affirme, sans nuance, par une formule devenue célèbre auprès des spécialistes :

« Que Gihanga ait existé, la chose ne peut être mise en doute » (1972:41).

Or, l'importance de Gihanga se joue dans l'inauguration de la vache et du tambour et non dans la réalité de son existence physique. Gihanga est plutôt héros, non pas qu'il soit un personnage authentique, mais du fait qu'il a inauguré la vache et le tambour. C'est pour cela que nous estimons que la louange n'est pas du tout erronée, mais qu'il importe de scruter la signification de cette louange au lieu de la rejeter catégoriquement.

Pour prouver que Gihanga a réellement existé, Kagame révèle que l'*ubwiru* lui consacre bien des souvenirs. Ces souvenirs sont, à notre avis, plus intéressants dans un registre différent de l'existence authentique de Gihanga. Ils sont ravivés par des pratiques rituelles, opérées par les ritualistes, destinées à honorer le patriarche, par exemple des bosquets vénérés qui entretenaient la mémoire, notamment celui de Buhanga ou celui de Muganza, dans le district actuel de Kamonyi où il a été enterré. D'autres souvenirs étaient attachés à une unité de gros bétail, *umutwe w'inka* dont le noyau originel a été constitué

du troupeau de Gihanga. Ces vaches étaient confiées au lignage des *Heka* descendant du fonctionnaire qui s'occupait des vaches de Gihanga. Le chef de ce lignage habitait à Runda. Le cas le plus intéressant est celui du lignage Tsobe. Le récit présente ce lignage comme descendant de Rutsoke, fils de Gihanga. Un membre choisi de ce lignage était considéré comme le deuxième personnage du royaume après le roi et la reine mère. Son tambour dynastique *Rwamo* était conservé sur la colline de Kinyambi, toujours dans le district actuel de Kamonyi. Il était en plus chef du Bumbogo – districts actuels de Nyarugenge et Rurindo – et occupait le poste de « Grand cérémoniaire de la fête des prémices », *Umuganura*. Or, le rituel était censé assurer la prospérité agricole du pays. Ceci montre combien Gihanga était associé à l'*ubwiru*. C'est pourquoi Vansina pouvait noter :

Gihanga est lié avant tout à l'*ubwiru*. Les trois familles des *biru* les plus importants sont reliées à lui, c'est lui qui instaura Rwooga, le premier tambour du Rwanda, son tombeau joue un rôle dans les rites de l'*ubwiru* et on lui attribue l'installation du feu sacré du pays. (Vansina 1962:46)

L'instauration du premier tambour dynastique, l'association de sa personne avec les trois lignages des ritualistes les plus importants, le rôle joué par son tombeau dans les rites de l'*ubwiru* révèlent le caractère sacré de la royauté incarné par Gihanga. L'essence de la royauté sacrée est exprimée à travers l'*ubwiru*, car sans ce dernier, l'*ingoma* dans tous ses sens serait privé de ses fondements idéologiques. Or, comme le personnage de Gihanga est inséparable de l'*Ubwiru*, nous pouvons du même coup postuler que Gihanga incarne ou symbolise la royauté sacrée.

Le geste de Gihanga permet de rendre compte du rôle de la royauté sacrée dans la construction idéologique du Rwanda ancien. D'abord, il unifie le territoire par des alliances matrimoniales. Ensuite, il apprend des métiers à la population. Quelque temps après, il se dote de l'*ubwiru* et du *Rwoga*. Enfin, il fonde des dynasties en distribuant la royauté à ses fils. Il n'est donc pas roi au départ, puisque c'est dans la suite qu'il découvre *ubwiru* et *ingoma*, c'est-à-dire la royauté sacrée et qu'il les transmet à ses fils qui deviennent des rois. Il dispense ainsi la royauté, car nul ne peut être considéré comme roi s'il n'est intronisé suivant les règles contenues dans l'*Ubwiru*, dont l'origine lui est attribuée. Gihanga reflète donc l'image de la royauté et celle du sacré. Eu égard à ces considérations, le rôle idéologique de la royauté sacrée peut se ramener aux points suivants : l'unification territoriale, la création d'une culture matérielle comme pilier du développement économique, la fondation et la construction de la royauté, de la dynastie et du royaume exprimés dans un seul terme, *ingoma*.

À travers ce récit, nous décelons les fondements idéologiques de la royauté au Rwanda, à savoir que les rois sont crédités d'avoir fondé et construit le

royaume du Rwanda, mais aussi d'avoir entrepris une culture matérielle comme pilier du développement économique. L'idéologie politique a été exprimée implicitement dans le récit de Gihanga qui incarne justement la royauté sacrée.

Quant à l'existence authentique de Gihanga, la chose peut être plutôt mise en doute, mais ce doute ne diminue en rien la sacralité de la royauté incarnée par ce personnage. En effet, ce personnage est indissociable de l'héritage culturel intangible du Rwanda, car il a inspiré pour longtemps des perceptions idéologiques parfois contradictoires.

La sacralité du pouvoir, source de légitimité du roi Ruganzu Ndori

Il existe, comme on le sait déjà, un écart considérable entre les chronologies des règnes des rois rwandais proposées par Kagame (1959) et par Vansina (1962, 2001). Le premier situe le règne de Ndori approximativement entre 1510 et 1543, soit au XVI^e siècle et le second autour de 1650, soit au XVII^e siècle (Vansina 2001). Notons que celui-ci a affirmé contre toute attente que le royaume du Rwanda (nyiginya) a été fondé par Ruganzu Ndori. Il basait son opinion sur un axiome selon lequel, pour un personnage historique, « trouver son tambour dynastique annonce, dans la région des Grands Lacs, la naissance d'un nouveau royaume » (Vansina 2001:62).

Ndori apparaît dans les récits historiques comme un personnage hors du commun. Ainsi, Kagame estime qu'il est sans conteste le plus fameux monarque de la lignée des rois, soulignant que sa popularité a fait de lui un personnage légendaire :

Telle cavité curieuse sur un rocher a été imprimée par sa massue ; tels dessins vaguement esquissés par les pluies millénaires ou par les caprices de la nature nous sont représentés comme l'empreinte de ses pieds... Les nombreux récits purement littéraires consacrés à son règne nous ressassent ses innombrables prodiges et ses exploits imaginaires (Kagame 1972:93)

C'est le caractère sacré de la royauté qui est caché derrière ces innombrables prodiges et exploits imaginaires et c'est ce caractère qui assure sa légitimité. Selon les sources proches de la cour, alors que le royaume était à la merci d'attaques meurtrières lancées à partir du lac Kivu et de la région des volcans, le roi Cyamatare, sentant qu'il succomberait devant ces attaques, envoya son jeune fils Ndori auprès de sa sœur Nyabunyana, qui avait épousé Karemera Ndagara, un roi du Karagwe, à l'ouest de l'actuelle Tanzanie. Cyamatare tomba dans une embuscade tendue par ses ennemis dans l'actuel district de Ngororero, à l'ouest du Rwanda actuel. Comme il était « prévu », Ndori devait retourner récupérer le royaume. Un des épisodes de ses exploits

imaginaires raconte que quand il arrive au Rwanda, on assiste à des miracles de fécondité prouvant qu'il était réellement le roi :

Arrivé dans l'Urwanda, il pénètre dans l'enclos d'un homme appelé Minyaruko, fils de Nyamikenke. Il parle près de l'entrée la nuit ; l'entendant, Minyaruko demande : « Quel est cet homme qui m'appelle la nuit ? » L'autre répond : « C'est Ndori, c'est-à-dire Ruganzu ». Minyaruko dit : « Ne te moque pas de moi, il serait trop beau que ce soit lui ». À ce moment Minyaruko entend soudain vèler sa vache qui est dans l'enclos. Il entend les poulets qui sont sous le lit faire éclore leurs œufs. Il se réveille en sursaut et dit : « De fait, c'est le roi, c'est Ruganzu réellement [...] ». Après qu'il eut recouvert les tambours, on met le tambour sur une place dégagée, le tambour résonne. Comme on le bat, tout le peuple rwanda accourt et se dit : « c'est là-bas que se trouve le roi ». Les gens arrivent. C'est là qu'ils ont reconnu Ruganzu en personne, après son retour dans ce pays. Ils acceptent Ruganzu pour roi. Celui-ci reçoit les vaches, les chefs l'acceptent pour roi, tous ceux qui sont restés en vie, qui ne sont pas morts. Quand ils l'acceptent pour roi, il s'en réjouit... (Coupez & Kamanzi 1962:79-81)

Il est clair que c'est un récit posthume inventé pour légitimer Ndori en lui attribuant la royauté, dont le rôle était notamment de garantir la fécondité et la prospérité du pays. Cette invention est corroborée par la mention du nom dynastique de *Ruganzu* que porte Ndori alors qu'il n'était pas encore intronisé.

Le rôle de la royauté sacrée à travers le rituel de la cour royale

Le rituel royal se compose de dix-huit morceaux, *inzira* « méthodes », c'est-à-dire le processus à suivre pour accomplir les cérémonies royales. Or il s'agissait des rites destinés à mettre en œuvre les capacités « surnaturelles » du roi dans le but d'assurer la puissance de celui-ci, la sécurité du pays et la prospérité économique. Illustrons cela par la voie d'intronisation *Inzira y'ubwimika*.

Cette voie était destinée à transmettre au nouveau roi les capacités « surnaturelles » déjà évoquées. La sacralité d'un roi était censée être héritée de son père, c'est pourquoi les rites funéraires du roi défunt étaient incorporés dans le cérémonial d'intronisation, un peu comme s'il s'agissait d'une remise-reprise de l'administration actuelle. Il était ensuite remis au nouveau roi les insignes dynastiques dans deux nouvelles résidences vouées à l'esprit de son père et de son grand-père. Ce rite était censé assurer la continuité dynastique par la transmission de la « semence et la fécondité », comme un poème dynastique, *Ukwibyara*, « se reproduire en ses enfants », dédié au roi Mutara Rwogera, l'indique :

Ceux qui te transmirent la semence et la fécondité

T'ont légué les vaches royales
 En pacage à Kinanira et Ngoma
 Chez la source des biens à Muremure (Kagame 1951:65)

Le candidat reçoit son tambour *indamutsa* dont la batterie annonçait le début et la clôture des activités politiques quotidiennes. Il apprend ensuite à produire du feu, à forger, à semer, à rendre justice et à faire la guerre en assurant la défense du pays et en s'attaquant à des pays étrangers.

Le roi, le forgeron
 870 On fait allumer un feu avec ledit bouchon d'herbes de tout le pays
 Il (le roi) se lève et va dans la cour intérieure
 [...]

 Il fait dresser une forge dans la cour intérieure
 Il ceint un pagne de guerre en peau de mouton
 Et actionne le soufflet quatre fois (D'Hertefeldt & Coupez 1964:263)

Le roi, le semeur
 895 Le roi ramasse du chiendent et sème les semences
 Il charge ensuite le Tsoobe
 De ramasser du chiendent et de semer des semences
 900 Celui-ci charge le descendant de Myaka
 De ramasser du chiendent
 Le roi sème les semences du deuxième jour
 (D'Hertefeldt & Coupez 1964:263-4)

Le roi, le juge suprême
 1 085 Leur roi reçoit deux vaches,
 Immédiatement après, un descendant de Byinshi
 Vient porter plainte au sujet de vaches
 accompagnées d'un taureau
 Il perd son procès et on le bat
 Sans le faire saigner (D'Hertefeldt, Coupez 1964:273)

1 135 Karinga arrive
 Le descendant pur de Nyabirungu le présente
 En disant : « Voici le tambour que ton père t'a légué :
 Puisse-t-il vaincre pour toi le Burundi... »
 [...]

 On demande : « L'accepteras-tu ? »
 Le roi répond : « Je l'accepterai »
 On demande : « S'il est attaqué, te battras-tu pour lui ? »
 Il répond : « S'il est attaqué, je me battrai pour lui. »

On demande : « Si l'on a besoin de toi, perdras-tu
du sang pour lui ? succomberas-tu pour lui ? »
Il répond : « Je perdrai du sang pour lui, je [succomberai pour lui] »
Alors on le lui présente en le posant
Sur ses genoux et sur les paumes
Et l'on dit : « il est à toi, accepte-le » (D'Hertefeldt & Coupez 1964:231)

Dans ce cas, le roi s'engage, à travers le rite d'intronisation, à défendre le tambour dynastique Karinga, au besoin jusqu'à verser son sang. Ce serment annonçait la plus haute responsabilité du roi quand on sait que le tambour Karinga symbolisait autant la royauté, la dynastie, que le royaume. À travers le rituel, nous découvrons les responsabilités du roi : assurer la pérennité de la dynastie en allumant le feu, en présidant à la prospérité économique par les métiers de la forge et de l'agriculture, en rendant justice et en faisant la guerre. Ainsi, nous trouvons dans la geste de Gihanga et dans le rituel d'intronisation les fonctions que Westermann assigne à la royauté sacrée : apporter le bien-être à la population par le biais des métiers tels que la forge et l'agriculture, trancher les différends et mener la guerre.

Frazer et le cas rwandais

Les quatre caractéristiques des rois sacrés de Frazer retenues par Tardits (1990) se retrouvent-elles dans la royauté sacrée rwandaise ? Nous allons les examiner dans l'intention de vérifier si le cas rwandais peut être concerné par ses observations.

Le roi divin détient un pouvoir sur la nature

Le roi du Rwanda était considéré comme le pluviateur par excellence et souvent assimilé au tonnerre. La poésie dynastique regorge de références de ces attributs de rois. Considérons seulement le poème « Personne autant que le Roi ne saurait être la providence du pays » attribué par Kagame au poète Munyanganzo. Ce poème a été dédié au roi Kigeri Rwabugiri – qui a marqué presque toute la deuxième moitié du XIXe siècle – en vue de le remercier pour « avoir mis fin à la sécheresse » qui avait désolé le Rwanda. En voici un extrait :

5. Alors que disparaît le bienfaisant réservoir de pluie.
Alors il le découvre
Ce fort rejeton de Mutabazi
Et la pluie arrose à nouveau le Rwanda (Kagame 1951:81).

Le roi du Rwanda était considéré comme le maître de la nature, lui qui était censé faire tomber la pluie.

Il est le centre dynamique de l'univers

Le roi rwandais était considéré comme le centre dynamique du pays. Le rituel destiné à assurer la sécurité et la prospérité du pays se déroulait à sa cour (D'Hertefeldt & Coupez 1964). Bien plus, des extraits de poèmes véhiculent cet attribut. Dans le poème déjà cité, « Le Roi n'est pas un homme », il est dit notamment :

« Auprès de lui [le roi], nous venons puiser des bénédictions ! »

Dans le poème déjà cité, dédié au roi Mutara Rwoyera, le poète s'exalta :

Vous êtes des législateurs aux décisions inébranlables

Vous êtes des possesseurs des richesses débordantes

Vous nous avez régis en maîtres incomparables :

Pour nous vous avez bâti des entrées sans détour. (Kagame 1951: 65)

Les actes du roi et le cours de son existence doivent être soigneusement ordonnés

Les actes du roi et le cours de son existence n'ont pas encore été documentés. Seuls sont connus les actes accomplis par le roi dans les rituels de la cour. Mais cela ne peut pas être considéré comme son comportement au quotidien. Cependant, les sources ne font pas totalement défaut. Un récit guerrier *igitero cyo ku munsu w'inyana* « l'offensive du jour des génisses » renferme une information relative à l'horaire hebdomadaire du roi Yuhi Gahindiro, qui régna durant une bonne partie de la première moitié du XIXe siècle. Le premier et le deuxième jour étaient consacrés aux activités divinatoires. Durant les deux journées, Gahindiro recevait seulement les devins et les outils de divination. D'autres personnes désireuses de rencontrer le monarque devaient attendre la fin de la journée pour tenter leur chance et lui parler. Le troisième et le quatrième jour, il rendait justice sur la place extérieure de son palais, *ku karubanda*, « la place publique ». Seuls pouvaient se rendre à cette place ceux qui avaient un litige à faire régler par le roi. Le cinquième jour, il s'entraînait au tir à l'arc. Ceux qui voulaient bénéficier de sa compagnie apportaient un arc et des flèches et s'exerçaient au tir en sa compagnie. Le sixième jour, il siégeait sur la place publique, *ku karubanda* et recevait les gens du peuple, puisque la journée était connue sous le nom de *uwa Rubanda*, « journée du peuple ». Le septième jour, il passait la journée exclusivement avec ses femmes. Le huitième jour, il s'occupait de ses troupeaux de vaches. C'est un jour comme celui-ci qu'une expédition guerrière a quitté la cour dans l'actuel district de Nyanza pour s'attaquer aux Hima du royaume du Ndurwa au nord, sous prétexte que ceux-ci avaient razzie des vaches du roi du Rwanda. Cela justifie le nom donné à cette expédition (Mineprisec 1982).

Le déroulement du rituel royal ainsi que l'horaire du roi Gahindiro suggèrent que les actes du roi et le cours de son existence étaient parfois ordonnés.

Le roi doit être mis à mort ou invité à se suicider à l'approche de la sénescence ou après un certain nombre d'années

Les sources disponibles ne permettent pas de constater qu'un roi a été mis à mort à l'approche de la vieillesse. L'une des caractéristiques de la royauté sacrée relevées par Frazer faisait défaut dans la royauté sacrée au Rwanda.

Les limites de la royauté sacrée

Les rituels royaux étaient cependant en compétition avec la force des armes. La poésie dynastique offre des illustrations à ce sujet. Sur le plan rituel, on faisait croire qu'un guerrier spécial qui se faisait tuer volontairement par l'ennemi sur le champ de bataille offrait la possibilité de la victoire aux guerriers rwandais. Il était alors qualifié de « libérateur ». Une partie de l'opinion de la cour, sous le règne de Rujugira, au XVIII^e siècle, donnait à croire que ce libérateur était plus important que l'ensemble des guerriers engagés sur un champ de bataille. Une autre partie de l'opinion faisait prévaloir le rôle exceptionnel des combattants. On assista alors à un débat entre les deux tendances dont les arguments s'exprimaient en poèmes. Amené à trancher le différend, le roi Rujugira donna vaguement raison aux partisans de la force combattante. Ce débat a donné lieu à la composition de sept poèmes dynastiques (Kagame 1951).

D'autres rois comme Ndabarasa, successeur de Rujugira, n'ont pas toujours respecté les ritualistes. Après avoir conquis le Ndorwa, au nord du Rwanda, il préféra s'y installer au mépris des ritualistes qui l'invitaient à rejoindre le Rwanda. Ces derniers envoyèrent le poète Musare auprès de lui afin de le convaincre de retourner au Rwanda. Le poète présenta au roi le poème dans lequel il fit entendre qu'il était le messager des rois défunts, qui le priaient de rentrer au Rwanda. Il fallait surtout faire comprendre au roi qu'il devait songer à mettre de l'ordre dans ses affaires avant de mourir. Les ritualistes croyaient peut-être qu'un poète pouvait dire la vérité au roi sans trop de risque, mais Ndabarasa leur apprit que le risque était plutôt réel. Celui-ci fit arrêter le poète et le garda prisonnier à sa cour. Il se fit ensuite composer un poème dans lequel il fit entendre qu'il n'y avait rien d'anormal qu'un roi réside dans les terres conquises et chargea le poète prisonnier d'aller le raconter aux ritualistes de la cour résidant au Rwanda. De retour au Ndorwa, Musare lui présenta le poème dans lequel il laissa entendre que le roi devait rentrer, étant donné qu'il avait achevé les « labours », autrement dit qu'il avait terminé la tâche de conquérir le Ndorwa (Kagame 1951:160-162). Ndabarasa finit par rentrer au Rwanda non sans avoir défié les ritualistes.

Les résultats escomptés des rites n'étaient pas toujours atteints. Des exemples peuvent être multipliés. La « voie de la maladie du bétail », *Inzira Ya Muhekenyi* avait pour but de conjurer toute maladie de bétail, puisqu'au début du texte, il est dit : *Iyo Muhekenyi yateye mu Rwanda*, « Lorsque la maladie du bétail sévit dans le Rwanda » (D'Hertefeldt & Coupez 1964:44-5), et qu'à la fin du texte, il est dit : *Muhekenyi igacika*, « Et la maladie du bétail prend fin » (D'Hertefeldt & Coupez 1964:46-7). Mais cette liturgie n'a pas pu conjurer notamment la peste bovine, *Muryamo*, qui a décimé le bétail dans les anciens royaumes de la région à la fin du XIXe siècle.

Un autre cas de figure de la faillite de la sacralité du pouvoir est le manque d'efficacité de la « voie de la compétition », *Inzira y'urugomo* (D'Hertefeldt & Coupez 1964:214-19). Celle-ci avait pour objectif de prévenir les batailles de succession au trône. Et, pourtant, il a été établi qu'une telle bataille avait lieu une fois tous les deux règnes (Vansina 1962). La plus connue est celle de Rucunshu en 1896, qui a opposé les partisans de Musinga, sous la direction de Kabare, à ceux de Rutarindwa, le roi alors légitime. Ce cas de figure n'a cependant pas éclipsé l'importance des ritualistes, puisqu'après l'usage de la force, le nouveau roi devait tout de même être intronisé par des ritualistes.

Conclusion

Que l'ancienne royauté ait été sacrée, il n'y a rien qui le contredise dans la littérature consacrée sur le Rwanda. Cependant cette sacralité a souvent été présentée comme une vérité acquise ou tout à fait douteuse. Ce travail avait pour ambition d'évaluer cette vérité et ce doute à la lumière des sources rwandaises et de certaines théories relatives au sacré.

Le caractère sacré de la royauté est confirmé par une étude de ces sources. Les récits d'origine ainsi que le rituel royal lié aussi à Gihanga permettent de confirmer que la royauté du Rwanda ancien était sacrée. Il n'est pas nécessaire que Gihanga ait biologiquement existé pour qu'il mérite une étude sérieuse, car son existence dans l'imaginaire culturel des Rwandais est beaucoup plus importante que la première. Et de ce point de vue, les récits d'origine sont importants, vu la force de leurs représentations. Bien plus, l'existence de ces récits figure bien dans l'héritage culturel intangible du Rwanda, et à ce titre, ceux-ci méritent d'être étudiés en histoire et dans d'autres disciplines telles que les sciences politiques.

Back a douté que la royauté rwandaise ait été sacrée, étant donné que le roi partageait le pouvoir avec d'autres personnes, y compris les chefs d'armée, du sol et du bétail, ainsi qu'avec les grands conseillers de la cour, c'est-à-dire les ritualistes. Le roi, certes, ne gouvernait pas seul, mais ce partage de pouvoir ne contredit pas la sacralité de la royauté. Celle-ci a protégé le pouvoir des rois, car la légitimité de ceux-ci était fondée sur la qualité religieuse

conférée par la royauté. La puissance de cette sacralité a été telle que, de nos jours, elle n'a pas totalement disparu de l'imaginaire populaire. Le rôle de la royauté sacrée a été déterminant dans le fondement idéologique du pouvoir au Rwanda, mais il a connu parfois des limites dans le fonctionnement de ce pouvoir au profit de la force des armes, même si cette force avait également besoin du sacré pour légitimer les acquis. En définitive, la royauté sacrée a conféré la légitimité à la monarchie sur une longue durée.

Notes

1. Charles Kabwete Murinda : Ses recherches portent sur l'histoire du Rwanda, les réformes démocratiques en Afrique et sur l'histoire des coopératives. E-mail : kmurinda@gmail.com.
Raphael Nkaka : Ses recherches portent sur le rituel de l'ancien Rwanda, les médias et la raciologie. E-mail : nkakaraphael@gmail.com.
2. Tandis que nous menions cette étude, nous apprenions avec tristesse le décès de Jan Vansina survenu en février 2017. Que son âme repose en paix.

Références

- Back, L. R. 1981, « Traditional Rwanda : Deconsecrating a sacred kingdom » in Claessen, H.J.M. & P. Skalnik (Eds), *The study of the State*, Den Haag, Paris, New York, Mouton.
- Balandier, G., 1996, « Le sacré par le détour des sociétés de la tradition » < http://classiques.uqac.ca/contemporains/balandier_georges/sacre_detour_societes_tradition/sacre_detour_societes_tradition.pdf >, consulté le 2 août 2017.
- Coupez, A. & T. Kamanzi, 1962, *Récits historiques rwanda*, Tervuren, Musée royal d'Afrique Centrale.
- Chrétien, J.-P., 1999, « Mythes et stratégies autour des origines du Rwanda (XIXe-XXe siècles). Kigwa et Gihanga, entre le ciel, les collines et l'Éthiopie » dans J.-P. Chrétien & J.-L. Triaud (Éds), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala.
- Chrétien, J.-P., 2003, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Flammarion.
- Dehouve, D., 2004, « Le chapitre II. Le système de la royauté sacrée en république mexicaine » Paris, Centre national de la recherche scientifique, <<http://books.openedition.org>>, consulté le 18 août 2017.
- D'Hertefeldt, M. & A. Coupez, 1964, *La royauté sacrée de l'ancien Rwanda. Texte, Traduction et commentaire de son rituel*, Tervuren, Musée royal d'Afrique Centrale.
- Evans, M.T., 2003, « The Sacred : Differentiating, Clarifying and Extending Concepts », *Review of Religious Research*, 45 (1), p. 32-47.
- Kagame, A., 1943, *InganjiKaringa*, Éditions morales, Kabgayi, vol. 1.
- Kagame, A., 1947, « La voie de l'Afrique. Un poème du Rwanda avec traduction par l'Abbé Kagame » *Africa : Journal of the International Africa Institute*, 17 (1), p. 41-46
- Kagame, A., 1951, *La poésie dynastique au Rwanda*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge.
- Kagame, A., 1969, *Introduction aux grands genres lyriques de l'ancien Rwanda*, Butare, Éditions universitaires du Rwanda.

- Kagame, A., 1972, *Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda*, Butare, Éditions universitaires du Rwanda.
- Mineprisec, 1982, *Ikinyarwanda. Urwego rw'imyandiko mfashanyigisho. Igitabo cy'umunyeshuri kabiri : umwaka wagatatu w'amashuri yisumbuye. Igitabo cy'umunyeshuri*, Kigali.
- Pitrou, P., 2007, « Danielle Dehouve, Essai sur la royauté sacrée en République mexicaine », *L'Homme*, 184, mis en ligne le 21/11/2007, < <http://homme.revue.org/13132>>, consulté le 6 janvier 2017.
- Tardits, C., 1990, « À propos du pouvoir sacré en Afrique : que disent les textes ? Systèmes de pensées en Afrique noire », mis en ligne le 17 juin 2013, < URL : <http://span.revues.org/855>>. consulté le 18 août 2017.
- Smith, P., 1978, *Le récit populaire au Rwanda*, Paris, Armand Colin.
- Vansina, J., 1962, *L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer.
- Vansina, J., 2000a, « Historical Tales (Ibiteekerezo) and the history of Rwanda » *History in Africa*, (27), p. 375-415.
- Vansina, J., 2000b, « Useful anachronisms : The Rwandan Esoteric code » *History in Africa*, (27), p. 415-21.
- Vansina, J., 2001, *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*, Paris, Karthala.
- Westerman, C., « Sacred kingship » *Encyclopædia Britannica*, en ligne < <http://www.britannica.com/topic/sacred-kingship>. > consulté le 11 janvier 2017.